Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC097-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/097 – Feuillet 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 45	Votants : 47

Attribution d'un fonds de soutien aux itinéraires cyclables - Quiberon

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Yves NORMAND, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Roland GASTINE, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, François POMMOIS, François SERMIER.

MM. Roland GASTINE, François POMMOIS et François SERMIER étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Commune de Quiberon a présenté deux dossiers détaillés de demande de fonds de soutien pour la réalisation d'aménagements dans le cadre du schéma cyclable communautaire comme suit :

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC097-DE

Commune	Délibération commune	Projet	Coût projet HT	Part commune	Part Communauté de communes
QUIBERON	06/07/2026	Aménagements cyclables Rue du port de Pêche – Secteur Gare de Quiberon	626 540 €	335 217 €	**52 510 €**
QUIBERON	06/07/2026	Liaison verte des Pilotins	350 054 €	317 258 €	**32 796 €**

Ces demandes sont conformes aux conditions de versement en ce qu'elles :
- Concernent la réalisation d'aménagements cyclables de niveau E - Axe cyclables hors schéma communautaire, maillage communal,
- Ont fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal approuvant le plan de financement,
- Laissent apparaître un reste à charge pour la commune de plus de 20%, déduction faite des subventions à percevoir.

Il appartient, dès lors, au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de fonds de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024DC/083 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative à la mise à jour du schéma cyclable communautaire ;

Vu la délibération n°2024DC/084 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative au règlement des fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables ;

Vu les dossiers conformes déposés par la Commune de Quiberon ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, Vice-président en charge des mobilités et de la décarbonation des transports ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'autoriser le versement à la Commune de Quiberon, sous la forme d'un fonds de concours, de fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 52 510 € pour l'axe rue du Port de Pêche et de 32 796 € pour la liaison verte des Pilotins ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,

Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY